



L'obligation implicite

Par **ismaelazizbak2025**, le **23/06/2025** à **15:33**

Bonjour Monsieur/Madame

Je vous écris suite à votre article sur le principe de réparation intégrale, ainsi, j'ai une question à vous poser qui est la suivante: la violation de l'obligation implicite par l'employeur impliquerait-elle l'application de sanction au regard de la règle de la limitation aux seuls dommages prévisibles ?

Par **Cousinnestor**, le **24/06/2025** à **06:58**

Hello !

Vous devriez développer et concretiser votre questionnement...

"Article" : quel article ?

"Réparation / employeur" : accident du travail, maladie professionnelle ?

"Obligation implicite" : quelle obligation ? Implicite mais pourtant en droit du travail ?

"Réparation intégrale" : dans le cadre d'une faute inexcusable ?

"Dommages prévisibles" : donc pas de dommages pour l'instant ?

A+

Par **AdminDelph**, le **24/06/2025** à **07:29**

Bonjour Ismael,

Lorsque vous écrivez "suite à votre article sur le principe de réparation intégrale", évoquez vous ce blog sur le site:

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/abandon-principe-reparation-integrale-prejudice-15151.htm>

OU celui-ci peut-être:

<https://www.legavox.fr/blog/yaya-mendy/principe-reparation-integrale-prejudice-sans-17577.htm>

Merci de clarifier votre sujet